



Tél. 05 61 81 61 42
Fax 05 61 81 59 59

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation en date du 07 juillet 2023, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire et sous sa Présidence.

Présents : ALIBERT Florent - ALASSET Mathieu - AMARGIER Stéphane - BARON Alain - DANIAU Jean- Louis – HENRI Rosane - MARQUIÉ Ghislaine - MOUYON Bruno - RAOUL Jérôme - THÉRON Fabrice.

Absents excusés : LAURENT Mélissa avec procuration à HENRI Rosane
CASTAN Thierry avec procuration à RAOUL Jérôme
TESTÉ Sylvie
LAC Cédric
LECABEC Véronique

Secrétaire de séance AMARGIER Stéphane



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22-06-2023
2. TERRES DU LAURAGAIS : approbation du rapport de la CLET 8 : «révision libre : « reste à charge ALAE »
3. TERRES DU LAURAGAIS : approbation du rapport de la CLET 6 : « restitution de l'entretien et du balisage des sentiers de randonnées »
4. SENTIERS DE RANDONNEE : saisines du Département en vue de l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée du GR®653 – Voie d'Arles et de l'itinéraire de randonnée équestre (PDIPR) Route Européenne d'Artagnan - Route de l'Infante
5. INVESTISSEMENT 2023 : validation de projets - choix de prestataires – demandes de subventions
6. URBANISATION 2023 : validation de projets - choix de prestataires – demandes de subventions
7. URBANISME : discussion sur l'affectation ou le classement de zones géographiques
8. CANTINE SCOLAIRE : nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2023
9. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h00.

Quorum atteint : 10/15.

1 -VALIDATION DU PV DU conseil municipal du 22-06-2023 :

Point ajourné

**2 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLET N°8 : RÉVISION LIBRE « RESTE À CHARGE ALAE » ;
délibération n° 26-05-2023**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le rapport présenté a été adopté à l'unanimité des membres de la CLECT présents.

Il rappelle que ce rapport est soumis à l'approbation des 58 communes intéressées qui doivent délibérer à la majorité simple. Dans un second temps les communes concernées devront prendre une délibération concordante avec l'intercommunalité pour fixer le montant révisé de l'attribution de compensation.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le **Rapport CLECT n°8 révision libre « Reste à charge ALAE »** dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture du présent rapport, et demande au conseil municipal, de bien vouloir se prononcer sur ledit rapport.

Voix pour	12	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : de LAURENT Mélissa à HENRI Rosane et de CASTAN Thierry à RAOUL Jérôme.

3 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLET N°6 : TRANSFERT DE COMPÉTENCE « RESTITUTION DE L'ENTRETIEN ET BALISAGE DES SENTIERS DE RANDONNEES. » : délibération n°27-05-2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le rapport de la CLET n°6 a été adopté à l'unanimité des membres de la CLECT présents. Il donne lecture du présent rapport.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le rapport CLECT n° 6-2023 concernant le transfert de compétence « restitution de l'entretien et balisage des sentiers de randonnées.

Voix pour	12	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : de LAURENT Mélissa à HENRI Rosane et de CASTAN Thierry à RAOUL Jérôme.

4 - SAISINE DU CD 31 EN VUE DE L'INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE :

- **DU GR®653 – VOIE D'ARLES : délibération 28-05-2023**

Après exposé, Monsieur le Maire propose la saisine du CD31 en vue de l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée du gr®653 – voie d'Arles.

Voix pour	12	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : de LAURENT Mélissa à HENRI Rosane et de CASTAN Thierry à RAOUL Jérôme.

- **DE L'ITINERAIRE DE RANDONNEE EQUESTRE ROUTE EUROPEENNE D'ARTAGNAN - ROUTE DE L'INFANTE : délibération 29-05-2023**

Après exposé, Monsieur le Maire propose la saisine du CD31 en vue de l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'itinéraire de randonnée équestre route européenne d'Artagnan - route de l'infante.

Voix pour	12	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : de LAURENT Mélissa à HENRI Rosane et de CASTAN Thierry à RAOUL Jérôme.

5 - INVESTISSEMENT 2023 : AMENDES DE POLICE : point ajourné

En raison de la nécessité d'affiner les devis en supprimant les barrières et les potelets.

6 - URBANISATION 2023 : point ajourné

En raison de la nécessité d'obtenir des devis comparables.

Validation du principe d'un piétonnier au niveau de la voirie avec double bordure en séparation de la chaussée.

7 – URBANISME : DISCUSSION SUR L'AFFECTATION OU LE CLASSEMENT DE ZONES

Le conseil municipal est favorable à envisager la possibilité de classer certaines zones afin de permettre la création, la modification ou l'extension d'une activité dans la mesure où cela peut être autorisé et que la logique du PADD soit respectée.

8 - CANTINE SCOLAIRE : NOUVELLE TARIFICATION AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023 : délibération 30-05-2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le tarif du ticket cantine de 0.15 cts d'euros à compter du 1^{er} septembre 2023 au regard des augmentations de tarifs au 1^{er} janvier 2023 des fournisseurs (environ 0.30 cts d'euros TTC par repas). Il est proposé de se répercuter qu'en partie cette augmentation pour les usagers.

En conséquence le prix du ticket cantine passerait à :

- 3 Euros pour les enfants
- 3.20 Euros pour les adultes (hors agents communaux).

Pour rappel, la précédente tarification datait de 2015.

Voix pour	12	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : de LAURENT Mélissa à HENRI Rosane et de CASTAN Thierry à RAOUL Jérôme.

9 – QUESTIONS DIVERSES :

1/ Choix du prestataire de pain pour la restauration scolaire : les membres présents décident de choisir un prestataire local bio et de passer commande à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023.

Le pain sera livré directement par le prestataire.

2/ Fermeture estivale du secrétariat de mairie du 31 juillet au 22 août 2023.

3/ Vérification électrique des bâtiments communaux : un prestataire sera choisi à la rentrée septembre 2023.

4/ Orange : révision des abonnements et du matériel de téléphonie de la commune pour diminuer les coûts et avoir du matériel récent donc plus performant.

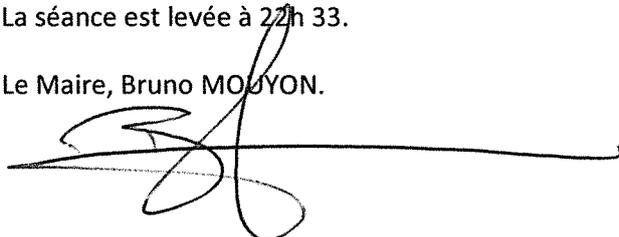
5/ A SIGNALER : vol d'une jardinière place Sainte Germaine.

6/ Problématique concernant la location de la Salle des Fêtes : en raison de nuisances et incivilités, il conviendrait de revoir le règlement intérieur de location.

Par ailleurs, une réflexion sur la privatisation de la partie arrière extérieure se pose dans le cadre de la location.

La séance est levée à 22h 33.

Le Maire, Bruno MOUYON.



Le secrétaire de séance, Stéphane AMARGIER

